

Twirling Bâton

Protocole Covid 2022

Version du 8 février 2022

Contexte

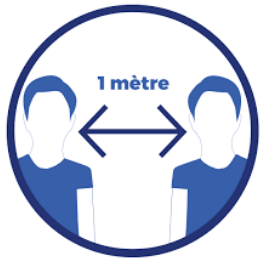
La situation sanitaire du pays, liée au Coronavirus Covid-19, a entraîné l'arrêt total de notre pratique Twirling pour la saison 2020/2021.

Le présent protocole sanitaire vise à préciser les modalités de reprise de l'activité du Twirling Bâton suite à chaque décision gouvernementale afin de faire face aux différentes vague de Covid-19.

Il est destiné à l'ensemble des licenciés de la Fédération.

Ce protocole viendra en complément des règlements intérieurs déjà en place dans les équipements et espaces de pratique. Il faudra donc se rapprocher des collectivités territoriales.

Principes généraux



Principes généraux

Le présent protocole repose sur des consignes données par les autorités sanitaires et par les différents Ministères.

Il repose sur deux principes généraux :

- Le maintien de la distanciation physique,
- L'application des gestes barrières,

Il précisera pour les différents types de pratiques :

- Le rythme de reprise des activités envisagé,
- Les activités proposées,
- Les publics concernés,
- Les aménagements de la pratique imposés par le contexte sanitaire.

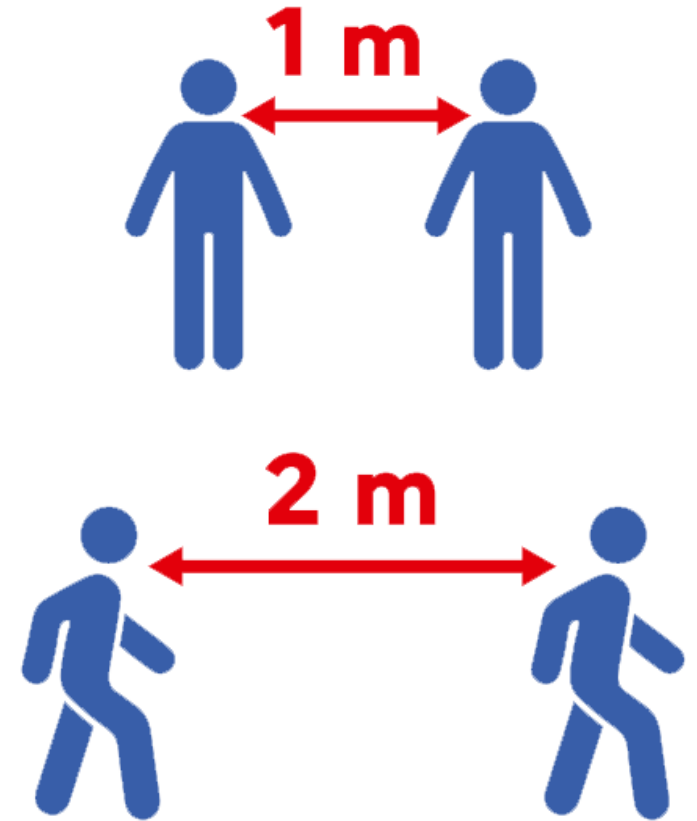
Principes généraux

Le maintien de la distanciation physique

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) indique que le virus du Covid-19 se transmet principalement entre les personnes par les gouttelettes respiratoires et les voies de contact. La transmission par gouttelettes se produit lorsqu'une personne est en contact étroit (à moins de 1 mètre) avec une personne qui présente des symptômes respiratoires.

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet donc de limiter la propagation du COVID-19 entre les licenciés. Elle est de 2m entre chaque pratiquant en déplacement dynamique.

Elle doit être mise en place dès que possible, de l'arrivée du licencié jusqu'à son départ.



Principes généraux

L'application des gestes barrières

Le virus ne circule pas tout seul. C'est l'homme, porteur du virus, qui circule.

Les gestes barrières sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus pour préserver sa santé et celle de son entourage :

- Se laver les mains souvent,
- Tousser dans son coude,
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique.



Principes généraux

L'application des gestes barrières

Se laver les mains souvent

On peut facilement disséminer le virus en touchant une autre personne. On peut aussi entrer en contact avec le virus si on touche des objets ou des surfaces contaminés avant de se toucher le visage (bouche, yeux et nez).

Il faut se laver systématiquement les mains à l'eau et au savon (de préférence liquide) ou, à défaut, avec une solution hydroalcoolique avant de manger, après s'être mouché, avoir toussé ou éternué, après chaque sortie à l'extérieur, en arrivant au sport, ou après être allé aux toilettes.

Il faut pendant 30 secondes, en frottant les ongles, le bout des doigts, la paume et l'extérieur des mains, les jointures et les poignets.



Se laver les mains
régulièrement.



Principes généraux

L'application des gestes barrières

Tousser dans son coude

Si on se couvre la bouche et le nez avec la main, les microbes déposés sur la main peuvent se transmettre à d'autres personnes de manière directe (en serrant la main) ou indirecte (si vous touchez un objet).

C'est pourquoi, il est recommandé de tousser ou éternuer dans son coude. Cela limite le risque de contamination, car ces parties du corps ne viennent pas en contact avec des personnes ou des objets.



Principes généraux

L'application des gestes barrières

Se moucher dans un mouchoir à usage unique

Les virus qui sont évacués du nez quand on se mouche peuvent survivre plusieurs heures sur un mouchoir (8h à 12h pour le virus de la grippe par exemple).

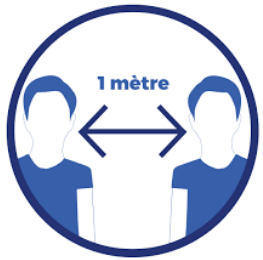
Voilà pourquoi il faut se moucher de préférence avec un mouchoir en papier à usage unique et ne pas le remettre, ensuite, dans sa poche pour le réutiliser.

Il faudra ensuite le jeter dans une poubelle. Une fois jeté, le mouchoir en papier emporte tous les microbes avec lui.

Pour finir, il faut se laver les mains.



Pratiques du Twirling



Pratiques du Twirling

Le Pass sanitaire pour les plus de 12 ans et 2 mois et moins de 16 ans

Qu'est ce que le Pass sanitaire ?

- Un schéma vaccinal complet ;
- Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24 h ;
- Un certificat de rétablissement de la Covid -19.

Pratiques du Twirling

Le Pass Vaccinal pour les 16 ans et plus

Qu'est ce que le Pass Vaccinal ?

- Un schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti ;
- Un certificat de rétablissement au Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois ;
- une première injection administrée avant le 15 février. Dans ce cas, le Pass ne pourra être utilisé qu'à la condition de présenter aussi un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h ;
- Un certificat de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination.

Pratiques du Twirling

Le Pass Vaccinal pour les 16 ans et plus

Qui contrôle le Pass Sanitaire / Vaccinal ?

- Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass Sanitaire / Vaccinal. Il peut s'agir de personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou celles qui organisent l'activité. Les personnes habilitées peuvent demander la présentation d'un document officiel comportant la photographie du détenteur du Pass Sanitaire / vaccinal en cas de doute sérieux ;
- Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle ;
- Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass.

Pratiques du Twirling

Gestion des cas contacts

- Les règles d'isolement et de quarantaine ont fait l'objet d'évolutions importantes en tout début d'année, prévoyant notamment la réduction des durées d'isolement et l'aménagement des règles pour les cas contact. Elles sont consultables sur le site du ministère en charge de la santé (<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/evolution-des-regles-d-isolement-et-de-quarantaine>);
- Concernant en particulier les personnes cas contact ayant un schéma vaccinal complet (rappel réalisé conformément aux exigences du Passe vaccinal), il n'y a plus de quarantaine, mais application stricte des mesures barrières, limitation des contacts, etc. Elles doivent réaliser un test TAG ou RT-PCR dès qu'elles apprennent qu'elles sont cas contacts, puis effectuer des autotests à J2 et J4 après le dernier contact avec la personne positive. En cas d'autotest positif, il convient de confirmer le résultat par un TAG ou un test RT-PCR. Si le test est positif, la personne démarre un isolement.

Pratiques du Twirling

Gestion des cas contacts

- La pratique sportive d'un cas contact peut se poursuivre, durant cette période de 4 jours, dans le strict respect de ces prescriptions ;
- Les fédérations sportives définissent des protocoles d'activités sportives adaptées à leur discipline.

Pratiques du Twirling

Port du masque

Equipements sportifs couverts et de plein air (ERP PA et ERP X)

- En complément du pass sanitaire et vaccinal, le port du masque est obligatoire, excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.

Espace public (y compris plages, plan d'eau et lacs)

- Pas de port du masque obligatoire.
- Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire.

Pratiques du Twirling

Pour les mineurs de plus de 12 ans et moins de 16 ans

- Toutes pratiques autorisées ;
- **Pass Sanitaire obligatoire pour les mineurs de plus de 12 ans ;**
- Les jeunes qui auront 12 ans en cours d'année disposeront d'un délai de 2 mois pour présenter leur Pass sanitaire ;
- Les enfants de moins de 12 ans sont exonérés de Pass Sanitaire ;
- Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique ;
- Pour les épreuves sportives se déroulant dans l'espace public, le contrôle du pass sanitaire doit être effectué le jour même.

Pratiques du Twirling

Pour les mineurs de 16 ans et plus et les majeurs

- Toutes pratiques autorisées ;
- **Pass Vaccinal obligatoire pour les mineurs de 16 ans et plus et les majeurs ;**
- Les jeunes qui auront 16 ans en cours d'année disposeront d'un délai de 2 mois pour présenter leur Pass Vaccinal et devront dans cette période présenter leur pass sanitaire ;
- Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique ;
- Pour les épreuves sportives se déroulant dans l'espace public, le contrôle du pass vaccinal doit être effectué le jour même.

Pratiques du Twirling

Pour les salariés et bénévoles mineurs et majeurs

- Obligation du Pass sanitaire ou vaccinal et du port du masque.

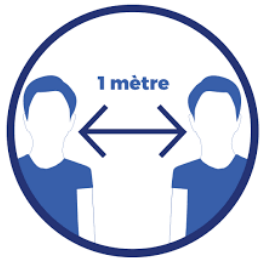
Pour les spectateurs

- Pass sanitaire ou vaccinal et port du masque obligatoires dès la 1re personne, respect des gestes barrières.
- Assis : selon les jauges, sauf si arrêté préfectoral.

Vestiaires collectifs ouverts

Restauration / buvette Protocole Hôtel Café Restaurant (HCR) applicable jusqu'au 15 février. À partir du 16 février, ces limitations de consommation sont levées ; la consommation de nourriture et de boisson sera possible dans le respect des protocoles sanitaires.

Recommandations spécifiques



Recommandations spécifiques

Pour les personnes ayant contracté la Covid-19

Une consultation médicale s'impose avant la reprise (la reprise de l'activité physique peut être examinée lors des consultations médicales de suivi du patient Covid-19).

Celle-ci a pour objet de rechercher d'éventuelles complications liées à l'infection et de vérifier notamment l'intégrité de l'appareil cardiovasculaire et de la fonction respiratoire afin de s'assurer de l'absence de contre-indication à reprendre la pratique sportive.

C'est le médecin qui autorise la reprise sportive et qui en fixe les modalités adaptées à l'état de santé du sportif.

Le démarrage ou la reprise d'activité physique doit être progressive en durée et intensité afin de réadapter le corps à l'effort (cœur, muscles, tendons) et limiter ainsi les accidents, sans oublier l'hydratation habituelle lors de l'effort.

Recommandations spécifiques

Pour les personnes contact d'un cas confirmé

Il ne faut pas reprendre l'activité sportive avant 7 jours.

Une consultation n'est pas nécessaire ensuite si pas de symptôme développé et pas de test RT-PCR au 7ème jour après le contact à risque.

En cas de symptôme et confirmation Covid-19, voir le point précédent.

Le démarrage ou la reprise d'activité physique doit être progressive en durée et intensité afin de réadapter le corps à l'effort (cœur, muscles, tendons) et limiter ainsi les accidents, sans oublier l'hydratation habituelle lors de l'effort.

Recommandations spécifiques

Pour les personnes pour lesquelles l'activité physique a été très modérée ou avec pathologie chronique

Pour les personnes pour lesquelles l'activité physique a été très modérée durant le confinement et/ou actuellement, il est conseillé de consulter un médecin avant la reprise ou le démarrage d'une activité sportive.

Pour les personnes présentant une pathologie chronique, il est conseillé de consulter un médecin avant la reprise ou le démarrage d'une activité sportive.

Le démarrage ou la reprise d'activité physique doit être progressive en durée et intensité afin de réadapter le corps à l'effort (cœur, muscles, tendons) et limiter ainsi les accidents, sans oublier l'hydratation habituelle lors de l'effort.

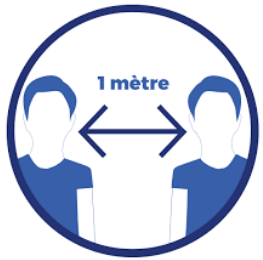
Recommandations spécifiques

Arrêt de l'activité physique

Toute personne présentant les signes d'alertes suivants devra arrêter impérativement toute activité sportive et consulter rapidement un médecin :

- douleurs thoraciques (dans la poitrine) ;
- dyspnée : essoufflement anormal ;
- palpitations : sensation que votre cœur bat trop ;
- vite ou irrégulièrement ;
- variation anormale de la fréquence cardiaque au repos ou à l'effort ;
- perte brutale du goût et/ou de l'odorat ;
- fatigue anormale ;
- température supérieure ou égale à 38° au repos à distance de l'activité ;
- reprise ou apparition d'une toux sèche.

Compétitions Internationales



Compétitions Internationales

Année sportive 2021/2022

Les Championnats d'Europe NBTA auront lieu du 14 au 17 avril 2022 à Sélestat (France).

La Coupe d'Europe WBTF aura lieu du 06 au 10 juillet 2022 à Blanes (Espagne).

Les Championnats du Monde WFNBA auront lieu du 27 au 31 juillet 2022 à Eindhoven (Pays-Bas).

Les Championnats du Monde WBTF auront lieu du 1er au 07 août 2022 à Turin (Italie).